

Notification préalable d'une opération de concentration**(Affaire n° IV/M.1246 — LHZ/Carl Zeiss)**

(98/C 303/04)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

1. Le 24 septembre 1998, la Commission a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CEE) n° 4064/89 du Conseil ⁽¹⁾, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1310/97 ⁽²⁾, d'un projet de concentration par lequel l'entreprise GDE Helava Inc. (GHI), détenue par General Electric Corporation, Leica Geosystems Inc. (LGI), contrôlée par un investisseur privé, et Carl-Zeiss-Stiftung (CZS) acquièrent au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), dudit règlement, le contrôle en commun de LHZ Systems (LHZ) par achat d'action dans une société nouvellement créée constituant une entreprise commune.

2. Les activités des entreprises concernées sont les suivantes:

- GHI: société de participation américaine,
- LGI: société américaine distribuant des équipements de géodésie,
- CZS: fondation allemande active dans l'électronique et l'optique de précision,
- LHZ: société américaine active dans les systèmes d'observation terrestre à base d'image.

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération de concentration notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement (CEE) n° 4064/89.

4. La Commission invite les tiers concernés à lui transmettre leurs observations éventuelles sur le projet de concentration.

Ces observations devront parvenir à la Commission au plus tard dans les dix jours suivant la date de la présente publication. Elles peuvent être envoyées par télécopieur ou par courrier, sous la référence IV/M.1246 — LHZ/Carl Zeiss, à l'adresse suivante:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence (DG IV)
Direction B — Task Force «Concentrations»
Avenue de Cortenberg 150
B-1040 Bruxelles
[télécopieur (32-2) 296 43 01/296 72 44].

⁽¹⁾ JO L 395 du 30.12.1989, p. 1.
JO L 257 du 21.9.1990, p. 13 (rectificatif).

⁽²⁾ JO L 180 du 9.7.1997, p. 1.
JO L 40 du 13.2.1998, p. 17 (rectificatif).

Notification préalable d'une opération de concentration**(Affaire n° IV/M.1319 — Smurfit Condat/CVC)**

(98/C 303/05)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

1. Le 24 septembre 1998, la Commission a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CEE) n° 4064/89 du Conseil ⁽¹⁾, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1310/97 ⁽²⁾, d'un projet de concentration par lequel l'entreprise Papier 97, SA, appartenant

⁽¹⁾ JO L 395 du 30.12.1989, p. 1.
JO L 257 du 21.9.1990, p. 13 (rectificatif).

⁽²⁾ JO L 180 du 9.7.1997, p. 1.
JO L 40 du 13.2.1998, p. 17 (rectificatif).